

SCHÉMA D'ACTION INTERRÉGIONAL



octobre 2000



INTERREG IIC

Programme soutenu par la Commission Européenne
et les États d'Espagne, de France et d'Italie



Projet AMI (Ateliers Méditerranéens Interrégionaux)

**L'impact de la zone de libre-échange sur les régions méditerranéennes
de l'Union**

Schéma d'action interrégional

PLAN

Préambule: vers une stratégie interrégionale en Méditerranée

Introduction : un partenariat euro-méditerranéen à construire p5

I. Les régions du sud de l'Union dans le partenariat euro-méditerranéen p8

I.1 Les enjeux politiques d'une zone de libre échange en Méditerranée en 2010 p8

I.2 Les conséquences spatiales de la zone de libre échange p10

I.3 Vers une coopération accrue en Méditerranée p12

II. Adapter les politiques européennes et les stratégies régionales aux enjeux de la zone de libre échange p15

II.1 Maîtriser les effets économiques de la zone de libre échange sur les régions du sud de l'Union p16

II.1.1 Préparer l'agriculture et la pêche méditerranéennes aux enjeux de la ZLE p16

II.1.2 Promouvoir les complémentarités industrielles en Méditerranée p19

II.1.3 Mettre en place les conditions d'un tourisme durable à l'échelle du Bassin méditerranéen p21

II.2 Lutter contre la fragmentation par des stratégies territoriales communes p23

II.2.1 Réduire les coûts de transport en Méditerranée p24

II.2.2 Promouvoir des stratégies environnementales intégrées p25

II.2.3 Développer les capacités de gouvernance locale en Méditerranée p27

II.3 Favoriser l'intégration régionale en rapprochant les cultures et les hommes p29

II.3.1 Soutenir le développement de la société civile en Méditerranée p29

II.3.2 Valoriser les spécificités culturelles, sociales et économiques du Bassin méditerranéen p30

II.3.3 Mettre les nouvelles technologies de la communication au service de la mise en réseau des acteurs de la société civile p30

III. Vers un programme cadre de coopération décentralisée en Méditerranée p32

III.1 Une volonté politique de traduire les enjeux de la ZLE en actions concrètes p32

III.2 Le niveau régional acteur et animateur de la coopération décentralisée p32

III.3 Adapter les politiques et les outils du partenariat aux enjeux de la ZLE p33

PREAMBULE :
“ VERS UNE STRATEGIE INTERREGIONALE INTEGREE EN MEDITERRANEE ”

A l'occasion du projet des “ Ateliers Méditerranéens Interrégionaux ”, neuf collectivités régionales méditerranéennes ont, pour la première fois, uni leurs efforts pour réfléchir ensemble au développement de nouvelles perspectives de coopérations stratégiques au sein du bassin méditerranéen. Cette mobilisation s'est effectuée pendant près de deux ans à deux niveaux :

- à l'intérieur de chacune des Régions par une mobilisation forte non seulement des directions sectorielles mais également d'un panel très large de partenaires publics, économiques et sociaux,
- au niveau interrégional et transnational, dans une vision renouvelée de la coopération stratégique en Méditerranée.

Cette forte mobilisation trouve sa source dans l'intérêt commun de concourir à la mise en place de nouvelles perspectives de développement du partenariat euro-méditerranéen, à l'occasion notamment de la mise en place progressive d'une zone de libre-échange. Les collectivités régionales et leurs partenaires souhaitent à ce titre rappeler l'intérêt stratégique d'une réussite de ce processus tant pour les rives sud et est que pour les rives nord méditerranéennes.

Elles souhaitent, à ce titre, apporter leur contribution au co-développement du bassin en intensifiant leur coopération avec les partenaires territoriaux de la rive sud : villes, régions ou niveaux déconcentrés des Etats, partenaires avec lesquels elles coopèrent d'ores et déjà de manière bilatérale.

Elles appuient, en cela, l'avis adoptée par le Comité des Régions¹ qui demande à la Commission Européenne, « dans le cadre de la coopération décentralisée, l'élaboration des lignes directrices d'un programme interrégional et transnational à l'intention des villes et des régions des deux rives qui dépasse la fragmentation et la dispersion actuelles et qui garantisse une meilleure coordination politique et une utilisation plus efficace des ressources »

En dehors des nombreux enjeux stratégiques identifiés dans le présent schéma, tant aux niveaux économique et territorial que culturel et humain, le projet AMI a également identifié une première série de projets multilatéraux de coopération au sein du bassin qui constituent autant de pistes opérationnelles de travail pour les années à venir. Ces pistes de projet sont bien entendu ouvertes dès maintenant à l'ensemble des collectivités régionales et locales du nord, du sud et de l'est de la Méditerranée et nécessiteront à ce titre d'être enrichies dans les mois à venir.

¹ Avis 123/2000 rev 2 du CdR

Pour mettre ces projets en œuvre avec l'ensemble des partenaires publics, économiques et sociaux des deux rives, elles souhaitent mettre l'accent sur la nécessaire harmonisation des outils de la coopération, à savoir le programme Interreg IIIb en ce qui concerne la coopération interne à l'Union et le programme MEDA relatif à la coopération externe au sein du partenariat euro-méditerranéen.

Elle réitèrent ainsi leur espoir de voir enfin se développer une véritable dimension interrégionale de la coopération dans l'ensemble du bassin méditerranéen, développant de nouvelles pratiques de coopération plus ambitieuses à la hauteur des nouveaux enjeux stratégiques qui se poseront à l'avenir pour toute la société civile méditerranéenne.

INTRODUCTION : UN PARTENARIAT EURO-MEDITERRANEEN A CONSTRUIRE

En Novembre 1995, la Déclaration de Barcelone a initié un nouveau partenariat entre l'Union Européenne et les pays tiers de Méditerranée. Ce partenariat euro-méditerranéen comporte trois grands volets : un volet politique et de sécurité, un volet économique et financier et un volet culturel et humain. **Le volet économique et financier** des accords de Barcelone repose, en partie, sur la mise en œuvre d'une zone de libre échange (ZLE) éliminant les obstacles tarifaires et non tarifaires aux échanges euro-méditerranéens. Or, le contenu même de cette zone de libre échange, la structure sectorielle des échanges et les avantages comparatifs actuels font de cette zone, prévue pour 2010, une source de réelles potentialités de croissance et de menaces importantes tant au sud qu'au nord du bassin.

Pour les économies régionales du sud de l'Europe, cette zone de libre échange est une double menace : tout d'abord car les exportations des pays tiers méditerranéens entrent en concurrence directe avec certains secteurs vitaux pour les régions méditerranéennes de l'Union, mais aussi parce que, aujourd'hui, l'origine des exportations manufacturières de l'Union vers le sud méditerranéen montre que les effets positifs de la zone de libre échange risquent de ne pas être équitablement répartis sur le territoire européen, certaines régions y gagnant plus que les autres. Pour les économies du sud, elle demandera également d'énormes efforts d'adaptation des tissus productifs afin que ceux-ci demeurent concurrentiels, notamment pour les actuelles industries d'import/substitution, et risque de creuser plus encore leur balance commerciale.

Par ailleurs, deux éléments fondamentaux viennent compléter la problématique générale de la zone de libre échange :

- l'interdépendance démographique existant entre les deux rives, à l'origine de nombreux flux de population non seulement passés mais également potentiellement futurs. La lecture des écarts existant encore entre les régimes démographiques du nord et du sud de la Méditerranée et les besoins de main d'œuvre qui ne manqueront pas de se poser à moyen terme en Europe le confirment,
- le constat d'une fragmentation marquée de l'espace méditerranéen dans son ensemble, non seulement entre ses rives nord et ses rives sud et est mais également au sein même de ses différents rivages ; ce constat pose nécessairement la question des mesures qu'il conviendra de prendre afin que la zone de libre échange puisse contribuer à l'atténuation de cette fragmentation dans toutes ses dimensions.

Par le volet social, culturel et humain, le partenariat veut prendre en considération la formation, la culture, les médias, la santé et le développement social. Ce troisième volet de la Déclaration de Barcelone est le meilleur vecteur, prévu dans le cadre du partenariat, pour reconnaître et évaluer non seulement le rôle de la société civile dans le développement mais aussi l'action d'entraînement des collectivités régionales sud-européennes dans le processus de développement. Evaluer les éléments qui favorisent le dialogue entre toutes les sociétés euro-méditerranéennes est le meilleur moyen d'affirmer l'intégration de cette région.

Evaluer les enjeux du Partenariat euro-méditerranéen dans ses volets économique et financier d'une part, et culturel, social et humain d'autre part, appelle une concertation réunissant le plus grand nombre de régions sud-européennes afin :

- de connaître et d'évaluer en détail les répercussions mécaniques et dynamiques de cette zone de libre échange ; en matière de trafic, de production et de revenus ;
- de prendre en compte ces répercussions dans leurs orientations stratégiques en matière d'aménagement du territoire ;
- d'identifier les principales dimensions du dialogue des sociétés euro-méditerranéennes et d'évaluer les coopérations, actions et mesures facilitant la reconnaissance et l'échange entre les cultures.
- de proposer enfin un schéma d'action intégré à l'échelle interrégionale et transnationale, dimension jugée comme la plus pertinente pour répondre aux nombreux défis.

Tel est donc l'objectif de ce projet au sein du programme Interreg Méditerranée Occidentale-Alpes Latines : permettre aux collectivités sud-européennes d'évaluer les risques et les opportunités de la zone de libre échange euro-méditerranéenne et proposer aux instances européennes, nationales et infra-régionales un schéma d'action interrégional stratégique pour accompagner et organiser le partenariat dans sa dimension économique (zone de libre échange) et sociale (troisième volet).

Neuf collectivités se sont associées à ce projet:

- Junta de Andalucia,
- Regione Calabria,
- Collectivité territoriale de Corse,
- Regione Lazio,
- Ville autonome de Mellila,
- Région Provence Alpes Côte d'Azur,
- Région Rhône-Alpes,
- Regione Sardegna,
- Regione Toscana

et ont travaillé ensemble pendant près d'un an et demi pour formaliser le présent document, pour le faire partager par l'ensemble des Régions du programme " Méditerranée Occidentale-Alpes Latines " puis pour le proposer aux partenaires du sud et de l'est de la Méditerranée, aux Etats membres de l'Union Européenne et aux institutions communautaires. Ce travail, appuyé par l'Institut de la Méditerranée et par la Conférence des Régions Périphériques Maritimes d'Europe, a également permis une très large mobilisation des acteurs infra-régionaux impliqués dans le partenariat

Huit thèmes de travail ont été retenus, chacun d'eux étant coordonné par une région partenaire

- L'environnement en Méditerranée
- Le système agricole euro-méditerranéen et la pêche
- les effets de zone de libre échange sur les îles en Méditerranée
- Le rôle des transports dans la zone de libre échange
- l'interdépendance industrielle en Méditerranée
- l'économie du tourisme en Méditerranée, culture et patrimoine,
- le rôle de la société civile euro-méditerranéenne et de la coopération décentralisée.

Sur chacun de ces huit thèmes, deux réunions thématiques ont été organisées entre les régions partenaires pour examiner en profondeur les conséquences de la mise en place de la zone de libre échange sur leur territoires, confronter leurs positions et élaborer une stratégie et des lignes d'action communes. Chaque collectivité partenaire a organisé, dans le même temps, sur son territoire, l'audition d'experts économiques, de responsables politiques et, plus généralement, de tous les acteurs locaux susceptibles d'apporter à la réflexion sur l'effet du partenariat économique, social et culturel sur les économies régionales sud-européennes et sur les propositions d'actions concertées qui en découlent.

Les conclusions de ces travaux ont été repris dans huit documents de synthèse qui ont été examinés à l'occasion des forums thématiques organisés sur chacun des thème et au cours desquels ont été validées les stratégies et les propositions d'actions interrégionales sur lesquelles se sont accordées les régions partenaires.

L'Institut de la Méditerranée a mis en place et animé, tout au long du projet, une plateforme électronique d'échange et de dialogue entre les partenaires autour des différents thèmes de travail retenus. Cette plateforme a également permis de mobiliser les acteurs de la société civile et l'ensemble des réseaux interrégionaux existants qu'ils soient européens ou euro-méditerranéens pour prendre la part la plus active aux analyses et à l'élaboration des stratégies d'actions concertées.

L'ensemble de la démarche était encadrée par un Comité de pilotage composé des représentants des régions partenaires qui s'est réuni plusieurs fois au cours du projet pour encadrer la démarche et valider au plan politique les orientations proposées aux différentes étapes du diagnostic et d'élaboration des conclusions.

Le présent Schéma d'action interrégional a été validé lors du dernier Comité de Pilotage qui s'est tenu le 15 Septembre 2000 à Séville.

I. LES REGIONS DU SUD DE L'UNION DANS LE PARTENARIAT EUROMEDITERRANEEN

1.1 Les enjeux politiques d'une zone de libre échange en Méditerranée en 2010

L'action des régions et de leurs partenaires infra-régionaux publics et privés s'inscrit dans le cadre de défis politiques, économiques et institutionnels qui forment le cœur des négociations du partenariat euro-méditerranéen et des modalités de la mise en œuvre de la zone de libre échange. Depuis 1995 à Barcelone, et bientôt en 2000, à l'occasion d'une nouvelle formulation des relations entre l'Union Européenne et les pays méditerranéens partenaires portée par Romano Prodi, on assiste à une amplification des évolutions amorcées au début des années 90.

En instaurant un partenariat qui envisage tous les aspects de la société euro-méditerranéenne et pas uniquement les aspects économiques, le Processus dit de Barcelone est, de fait, original. Il propose aux pays méditerranéens partenaires d'accompagner leur transition économique et politique en facilitant leur insertion dans un réseau d'interdépendances marchande, humaine et financière commun. Ce " mélange " incluant des avancées politiques, économiques et sociales fait l'originalité de la démarche, notamment par rapport aux autres grands bailleurs de fonds internationaux.

Le processus de Barcelone introduit également une nette rupture relativement à l'action des Etats - notamment européens - en Méditerranée. Construit dans une démarche régionale (12 + 15), il atténue les déformations bilatérales qui ont fait, depuis les indépendances, l'essentiel des relations entre pays d'Europe et pays de Méditerranée. La forme même de ce partenariat laisse encore une place importante aux relations bilatérales, mais il s'agit à présent et de plus en plus, de relations entre chaque pays de Méditerranée et l'Union Européenne elle-même. En cela, le Processus de Barcelone symbolise bien la croissance du poids de la Communauté Européenne relativement à chacun de ses Etats membres et la marche communautaire vers une politique extérieure commune.

L'originalité de cette démarche relève aussi de son organisation et de ses moyens. Tout d'abord, un règlement financier unique, le règlement MEDA, qui remplacera à terme tous les protocoles financiers bilatéraux. Ensuite, un soutien communautaire en forte augmentation, même si des interrogations subsistent encore pour ce qui est de la future période de programmation. Enfin, les conditions d'octroi de ces fonds, gérés de manière pluriannuelle, ont été durcies : leur attribution est conditionnée aux efforts fournis en direction d'une libre économie de marché et au respect des droits de l'homme et de la démocratie. MEDA est une enveloppe financière régionale. Selon ses propositions et selon ses décisions de politique intérieure, un pays méditerranéen pourrait ne plus en bénéficier.

En fait, ce partenariat prolonge les principes que l'Union Européenne s'applique à elle-même : construire une grande région mondiale par le développement simultané d'une logique économique et d'une logique politique. Le partenariat euro-méditerranéen est donc considéré dans plusieurs dimensions à la fois : une dimension politique de paix et de sécurité, une dimension économique où la zone de libre échange et la transition/remise à niveau jouent un rôle central, une dimension socio-culturelle visant à la fois à renforcer la compréhension entre les cultures et à aider au maintien de la cohésion sociale.

Le processus de Barcelone ne propose cependant qu'une "association" aux pays de Méditerranée : une association d'abord individuelle (sur la base de d'accords d'association bilatéraux) et dans laquelle l'Union Européenne n'ouvre jamais de perspectives d'adhésion, même lointaines. Cela prive sans doute le partenariat euro-méditerranéen de l'impact économique que de telles perspectives auraient pu ouvrir, tel que cela peut aujourd'hui se constater dans la plupart des Pays d'Europe Centrale et Orientale. En l'absence de perspectives d'adhésion, l'instauration progressive d'une zone de libre échange est le plus souvent considérée à tort comme la seule proposition réelle du Partenariat euro-méditerranéen. Or, cette zone de libre échange prévue à Barcelone ne doit être comprise que dans le cadre d'un choix plus global proposé aux pays méditerranéens :

- soit ils décident, progressivement, de constituer une zone de libre échange avec l'Union européenne avec, en contrepartie, la perspective d'une aide communautaire renforcée visant notamment à en atténuer les coûts sociaux et humains, mais une moindre espérance de gain en matière de revenus ;
- soit, ils préfèrent ouvrir unilatéralement leurs marchés vis-à-vis de l'ensemble de leurs partenaires commerciaux, sachant qu'ils devront supporter les coûts de cette libéralisation tous seuls, mais tout en bénéficiant de tous les gains de revenus générés par la libéralisation et la concurrence.

Sur le plan économique, le nouveau partenariat présente trois entrées : la mise en place d'une zone de libre échange, la coopération économique et la coopération financière. Il s'agit en fait d'un pari de construction d'un schéma de libre échange accompagné et encadré. L'aspect le plus médiatique et probablement le plus risqué est celui de la **zone de libre échange**. Celle-ci prévoit qu'en 2010 les pays méditerranéens non membres de l'Europe auront supprimé toutes leurs barrières douanières vis-à-vis des importations industrielles de l'Union Européenne. L'Europe, elle, prolongera le désarmement douanier industriel qu'elle avait accordé à ces pays dans le passé. La période de transition permettant l'instauration de cette zone de libre échange s'élève à douze années à compter de la date d'entrée en vigueur des accords d'association. Cette période de douze années était la plus longue possible tout en respectant les décisions de l'organisation mondiale du commerce en matière d'intégration régionale. Mais, contrairement à l'expérience d'autres régions du monde, les produits agricoles ne sont pas inclus dans l'accord. Une formule générale laisse entendre que des progrès peuvent être réalisés au cas par cas. La **coopération économique et financière**, à court terme, doit accompagner le mouvement en s'attachant particulièrement aux entreprises qui seront concurrencées dans le cadre de la zone de libre échange. Les priorités clairement affichées concernent la poursuite des réformes structurelles, la dynamisation du secteur privé (et plus particulièrement les PME) et l'encouragement des investissements étrangers. La logique de ce schéma économique intégré repose donc sur trois niveaux d'intervention : un libre échange "accompagné", le couple transition économique/mise à niveau et l'investissement

étranger. La réussite de l'ensemble du schéma repose sur l'action concertée de chacun des partenaires dans chacun des niveaux d'intervention.

C'est à ce titre que l'action des acteurs régionaux au sens large peut s'avérer être une contribution importante à la réussite de la mise en place de ce long processus. Non pas, bien sûr, au niveau de l'impulsion des décisions de niveau diplomatique mais bien dans celui de l'accompagnement des acteurs économiques et sociaux de terrain à la réussite globale du processus. L'enjeu est à ce titre d'autant plus important pour les régions du sud de l'Union qui ont tout à gagner de la perspective, certes lointaine, mais réelle d'une intégration régionale réussie et synonyme de croissance.

1.2 Les conséquences spatiales de la zone de libre échange

Le programme opérationnel Interreg IIC " Méditerranée Occidentale-Alpes latines " avait mis l'accent avec justesse sur les fractures territoriales importantes marquant le sud de l'Europe et le bassin Méditerranéen dans son ensemble. Les progrès importants réalisés par quelques régions ne viennent pas contrarier ce constat.

Les impacts prévisibles de la mise en place d'une zone de libre échange, sans interventions spécifiques prévues à cet effet, ne laisse guère penser que cette situation puisse changer radicalement à court terme. Dans un contexte général laissant présager une contribution positive de la zone de libre échange à la croissance globale du bassin méditerranéen, plusieurs constats laissent penser que certaines disparités territoriales puissent au contraire s'accroître. Celles-ci sont de plusieurs ordres :

En premier lieu les termes de l'échanges entre les pays partenaires méditerranéens et les Etats membres de l'Union Européenne continuent d'être marqués par une forte asymétrie :

- Asymétrie tout d'abord préjudiciable aux rives sud et est qui ne disposent pas d'un potentiel égal face à une ouverture des marchés. Les pays traditionnellement exportateurs disposeront à ce titre d'une capacité d'adaptation et de résistance aux chocs bien plus élevée mais ils ne sont guère majoritaires aujourd'hui au sein du bassin méditerranéen. Les relations commerciales entre le nord et le sud du bassin depuis 20 ans sont ainsi passées d'un très fort excédent à l'avantage du sud à un très fort déficit aujourd'hui, y compris en prenant en compte les exportations d'énergie (pétrole, gaz). L'exclusion des produits agricoles de la zone de libre échange ne favorisera pas à ce titre un meilleur équilibre.
- Asymétrie ensuite entre les pays et régions de l'Union Européenne dans la mesure où la perspective de l'ouverture de nouveaux marchés au sud profitera prioritairement aux territoires les plus compétitifs, majoritairement situés dans la partie centrale de l'Europe. De nombreux travaux ont mis en exergue à ce titre la relative faiblesse des relations commerciales entre le sud de l'Europe et le reste du Bassin Méditerranéen. Contrairement à l'ouverture de l'Europe à l'est, une ouverture au sud ne renforcera pas considérablement, en l'Etat actuel, la densité des relations de proximité euro-méditerranéenne.

En second lieu le même phénomène de fracture territoriale risque de s'accroître au sein même de chacune des deux rives :

- Au sein des rives sud européennes, l'on a assisté ces dernières années à la confirmation de quelques pôles de croissance de premier niveau tel Barcelone, Madrid ou Milan pour ne citer que les principaux. Ils présentent à ce titre des points d'ancrage essentiels à une massification des échanges au sein du bassin méditerranéen. Néanmoins trop de territoires se situent encore à l'écart de cette tendance, plus encore dans le cas des régions insulaires. Par leur structure productive, ils restent également plus fortement soumis à des risques concurrentiels avec les rives sud et est. La diffusion des principaux pôles de croissance sur l'ensemble du sud de l'Europe reste ainsi un enjeu majeur de l'aménagement du territoire européen, tel que les travaux du SDEC (Schéma de Développement de l'Espace Communautaire) l'ont d'ailleurs souligné.
- Au sein des rives sud et est le même phénomène peut être observé avec encore plus d'intensité. Les pôles de croissance, appellation très relative comparée à l'Europe, opèrent une sélection plus radicale entre territoires compétitifs et espaces marginalisés. La surconcentration urbaine et littorale, nourrie par un exode rural et une vitalité démographique encore importants, constituent le germe de fractures économiques, environnementales, culturelles et sociales encore peu prises en compte par les politiques publiques. L'absence d'interventions structurelles lourdes et l'insuffisance des politiques d'aménagement du territoire ne trouveront pas de solutions immédiates dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen actuel et des perspectives de la mise en place d'une zone de libre échange. Au contraire, tout laisse penser que les termes de cet accord ne feront qu'amplifier ces phénomènes, au regard, une fois encore, de l'absence de tout accord agricole global.

Ces différents constats appellent plusieurs réflexions. Nous y reviendrons plus en détail dans les propositions. La principale question reste celle des politiques d'accompagnement du phénomène d'intégration régionale, tant au nord qu'au sud de la Méditerranée.

Au nord, au sein de l'Union Européenne, les politiques structurelles oeuvrent depuis la réforme de 1988 à la modernisation et à l'adaptation des économies régionales avec quelques succès significatifs méritant néanmoins d'être poursuivis dans le cadre de la zone de libre échange, notamment en vue de l'adaptation des systèmes productifs et agricoles. Le rôle d'interface de ces territoires avec le reste du bassin devrait à ce titre être renforcé dans les plans régionaux. Il manquait néanmoins jusqu'à aujourd'hui une dimension transnationale et interrégionale à ces politiques permettant d'une part de renforcer les actions transversales concourant à une plus grande diffusion des pôles de croissance et d'autre part d'organiser une véritable stratégie sud-européenne apte à préparer puis accompagner la mise en place de la zone de libre échange. Gageons que le programme Interreg III " Méditerranée Occidentale " marquera une nouvelle étape de ce processus.

Au sud et à l'est, tel que nous le signalions dans les enjeux politiques, on regrettera le caractère restrictif de la zone de libre échange qui ne permet pas d'entrevoir des interventions structurelles lourdes pour accompagner les territoires dans leurs efforts d'adaptation. Gageons également que

les positions récentes de la Commission Européenne pour renforcer l'approche régionale du partenariat euro-méditerranéen permettra de mieux développer les approches intégrées et de mailler les réseaux d'acteurs au sein du bassin dans une logique de projet. Les territoires du sud de l'Europe disposent à ce titre d'un savoir-faire important, issu de plusieurs années de programmation, dans l'accompagnement de l'évolution de leurs territoires. Il pourrait s'agir dans un premier temps d'un facteur non négligeable de coopération autour du bassin si tant est que l'articulation entre les politiques régionales de l'Union et le programme MEDA le permette. Nous y reviendrons dans la dernière partie du schéma.

1.3 Vers une coopération accrue en Méditerranée

Comme tout processus d'intégration régionale, la mise en place de la zone de libre échange va créer, presque naturellement, de nouveaux besoins en terme de coopération et de partenariat. Malgré les nombreuses initiatives déjà engagées en Méditerranée, celui-ci devra nécessairement franchir une nouvelle étape.

Avant les accords de Barcelone de 1995, la coopération en Méditerranée était soit très fragmentée, relevant principalement d'actions bilatérales entre Etats, soit relevait pour l'essentiel d'impulsions extérieures au Bassin Méditerranéen lorsqu'elle prenait une forme plutôt multilatérale. Le caractère bilatéral était bien entendu marqué par l'histoire et par la très faible place de la politique étrangère extra-communautaire dans l'agenda politique de l'Union Européenne. Les impulsions extérieures, toujours fortement présentes, provenaient principalement des principaux bailleurs internationaux que sont le Fonds Monétaire International, la Banque Mondiale ou l'Organisation des Nations Unies. Les politiques environnementales ont à ce titre constitué les premières bases de démarches intégrées sur l'ensemble du bassin que ce soit à travers le PNUD et son " Plan Bleu " pour la Méditerranée ou le programme METAP de la Banque Mondiale.

Plus que la politique Méditerranéenne rénovée, la formalisation du premier programme MEDA en 1995 a commencé à introduire un changement radical dans la philosophie de la coopération en Méditerranée. Il convient cependant de rappeler que 90% des sommes allouées (un peu moins de 5 milliards d'Euros) sont essentiellement destinées à la coopération entre l'Union Européenne dans son ensemble et chaque pays partenaire méditerranéen pris à part. S'il s'agit d'un progrès certain, nous sommes encore loin d'une véritable approche globale, la principale raison restant toutefois extrêmement liée à la réduction des tensions entre les Etats riverains.

Le volet régional (les 10% restant) n'a permis pour l'instant que de poser les bases d'une plus grande concertation sur un certain nombre de problématiques communes. Ce caractère extrêmement restreint de la coopération n'a d'ailleurs pas manqué de soulever de nombreuses critiques. Il n'a pas encore permis de passer réellement de la concertation à la décision et de la décision à l'action, à l'exception de quelques programmes encore symboliques.

Dans ce contexte institutionnel, les régions méditerranéennes ont un peu procédé selon un rythme similaire, bénéficiant toutefois d'une plus grande liberté d'action car moins contraintes par les considérations diplomatiques. Dès 1989, en plein approfondissement de la construction européenne, elles créent une commission interméditerranéenne au sein de la CRPM destinée à développer de premières actions de coopération interrégionale dans des domaines essentiellement

économiques, culturels et humains. Elles viennent depuis cette année d'ouvrir ce partenariat formel aux collectivités situées dans les Etats du sud et de l'est de la Méditerranée, membres du partenariat euro-méditerranéen. Cette évolution conduit, pour les régions européennes concernées à accepter de partager leur pouvoir politique et collégial avec des représentants du sud sur des questions touchant l'avenir du bassin méditerranéen. Elle exprime, par là même, la volonté des régions du sud de l'Europe de considérer les pays et les populations qui bordent la Méditerranée comme une communauté d'intérêt et de destin.

Elles développent également depuis plus longtemps de nombreuses actions de coopération avec des collectivités infra-étatiques des rives sud et est Méditerranéenne, mais essentiellement dans une logique bilatérale. De ce point de vue, le programme AMI constitue une nouvelle étape vers une approche plus multilatérale de la coopération, justifiée par la mise en place de la zone de libre échange.

La nature des actions menées jusqu'ici relève principalement d'une démarche politique bilatérale axée sur le transfert d'expérience, l'assistance à la mise en œuvre de politiques territoriales, ainsi que de mesures d'encouragement au rapprochement de la société civile. Elles y associent pour la plupart des acteurs économiques ou issus de la société civile et encouragent la formalisation de premier réseaux.

D'autres acteurs infra-régionaux (publics, privés, universitaires) ont également mené ce type d'initiative. Des réseaux euro-méditerranéens ont vu le jour, parfois encouragés par le niveau communautaire, mais peu d'entre eux, faute de moyen, n'ont pu s'engager encore dans des actions réellement structurantes.

De ce constat rapide, de nombreuses pistes de progrès restent ouvertes. Le partenariat est en fait amené à s'intensifier dans tous les échelons décisionnels afin que la zone de libre échange ne se limite pas à une seule ouverture commerciale insuffisamment accompagnée :

- L'Union Européenne dispose, en premier lieu, d'une réelle capacité à susciter de nouvelles initiatives, notamment à l'occasion de la refonte du partenariat euro-méditerranéen pour la période 2000-2006. Dans le chapitre suivant du présent schéma, nous dresserons de nouvelles pistes de mesures qu'il nous semble nécessaire de mener afin d'offrir le meilleur cadre possible à la concrétisation d'un certain nombre de dossiers prioritaires pour le bassin méditerranéen ;
- Les Etats Membres du sud de l'Europe disposent d'une plage d'initiative encore importante pour coordonner certaines de leurs politiques en Méditerranée. Bénéficiant du fait de l'histoire et de leur situation géographique, d'une bonne connaissance des réalités du bassin méditerranéen et d'une réelle capacité d'action vis-à-vis de la Méditerranée sud, ils sont en meilleure position que leurs partenaires communautaires pour coopérer et participer à des actions visant au développement du bassin méditerranéen. Les actions menées par le conseil des Etats de la Baltique, notamment dans leur relation avec la Russie et les pays de l'élargissement, montrent qu'il n'y a pas d'incompatibilité à l'exercice de plusieurs approches conjointes. Nous dresserons également dans le chapitre suivant quelques pistes d'action à court et moyen terme ;

- Les régions enfin, en raison de leur haut degré de compétence en Méditerranée nord mais aussi du rôle d'animation et de coordination des approches territoriales dont elles disposent à travers les politiques régionales, sont en mesure d'être des acteurs majeurs non seulement pour conduire des actions de coopération mais également pour impulser bon nombre d'initiatives multilatérales tant dans les domaines économiques, territoriaux, que culturels et humains. Les premières propositions qui en découlent constituent le cœur du présent schéma, tel que détaillé dans la partie II du présent rapport ainsi que dans les dossiers thématiques annexés. Leur mise en œuvre appellera dans les années futures non seulement l'existence de cadres financiers appropriés mais également un fort investissement interne dans la capacité de sensibilisation et d'animation des acteurs infra-régionaux publics et privés.

II- ADAPTER LES POLITIQUES EUROPEENNES ET LES STRATEGIES REGIONALES AUX ENJEUX DE LA ZONE DE LIBRE ECHANGE

Dans la perspective d'une coopération élargie, stable et durable, la zone de libre échange peut être considérée comme un double engagement : engagement, d'une part, des pays du sud de la Méditerranée sur la voie de réformes encourageant l'ouverture, la réorganisation des entreprises et celle des marchés; engagement, d'autre part, des acteurs du sud et du nord du bassin sur la voie de la construction euro-méditerranéenne. Interface naturelle entre Union et Méditerranée, les régions méridionales de l'Europe y engagent en partie leur position géostratégique future.

Les effets du partenariat euro-méditerranéen et plus particulièrement de la zone de libre échange sur les économies régionales des pays de l'Europe du sud dépendent, dans une large mesure, de la stratégie à long terme poursuivie par l'Union. Construite comme une pièce d'une intégration multidimensionnelle, comme un élément de la construction euro-méditerranéenne, elle sera porteuse de gains dynamiques réels. Mais, au contraire, vue comme un pas supplémentaire relativement à une ouverture globale, elle n'amènera que peu d'effets directs, avec un coût économique et social très lourd pour les pays du sud comme pour les régions de Méditerranée Occidentale. Ainsi, la réussite du processus de Barcelone et la consolidation de l'Europe du sud entretiennent une relation complexe :

- le modèle d'intégration traduit par la Déclaration de Barcelone dépend des stratégies des acteurs territoriaux de la Méditerranée Occidentale ;
- la position économique et stratégique des régions méditerranéennes de l'Union dépend en partie de la réussite du partenariat en général et de la zone de libre échange en particulier.

Les régions partenaires sont, pour ces différentes raisons, convaincues de la nécessité d'un accompagnement des dynamiques créées par la zone de libre échange par un renforcement des capacités locales et régionales de gestion des problèmes territoriaux. Elles sont également convaincues de la nécessité de conduire des stratégies fortes de coopération à l'échelle de l'ensemble du bassin. Elles se sont, pour cela, entendues pour coordonner leurs efforts et mener des actions communes autour des trois objectifs suivants :

- Le premier vise à maîtriser les effets économiques de la zone de libre échange sur les régions du sud de l'Union. La mise en place progressive de la zone de libre échange en Méditerranée aura, en effet, des répercussions sur les économies des régions du sud de l'Europe, répercussions dont il convient de tenir compte afin d'en maîtriser les effets éventuellement négatifs. Ce nouveau contexte est également porteur de nouvelles opportunités économiques tant au nord qu'au sud et à l'est de la Méditerranée, opportunités qu'il convient d'anticiper soit par une meilleure coordination de stratégies communes méditerranéennes, soit par l'approfondissement de la coopération entre acteurs sur des projets communs.
- Le second vise mettre en place un cadre d'intervention permettant de réduire la fragmentation de l'espace par des stratégies territoriales communes. Les effets mécaniques de la zone de libre échange conduisent mécaniquement à renforcer les asymétries existantes

et à accroître les fractures territoriales entre et au sein même de chacune des deux rives. Ce constat appelle donc des politiques d'accompagnement du phénomène d'intégration régionale, tant au nord qu'au sud de la Méditerranée.

- Le troisième vise à favoriser l'intégration régionale par un rapprochement des cultures et des hommes. Les régions partenaires sont, en effet, convaincues que la réussite de tout processus d'intégration régionale passe non seulement par un accroissement du dialogue entre acteurs économiques mais également entre acteurs de la société civile.

II.1. Maîtriser les effets économiques de la zone de libre échange sur les régions du sud de l'Union.

Au regard des différents enjeux liés à la mise en place de la zone de libre échange (cf. rapports thématiques), les régions partenaires se sont accordées sur des orientations stratégiques couvrant les secteurs particulièrement concernés par l'ouverture progressive des échanges, à savoir : l'agriculture et la pêche, l'industrie et le tourisme.

II.1.1.- Préparer l'agriculture et la pêche méditerranéennes aux enjeux de la zone de libre échange

Les régions partenaires du projet considèrent la question agricole comme une question centrale dans le processus de création d'une zone de libre échange euro-méditerranéenne. Elles se déclarent favorables à l'ouverture du dossier agricole euro-méditerranéen à la condition que cette ouverture soit progressive et maîtrisée et que soit mis en place un programme compensatoire sur les zones géographiques les plus exposées à la concurrence au sud de l'Europe. Elles proposent, pour ce faire, de s'engager sur les axes de coopération suivants:

A- Mettre en place, dans le cadre de la Politique Agricole Commune, un programme permettant de compenser les effets de la concurrence sur les zones géographiques les plus exposées

Pour accompagner l'ouverture progressive des échanges agricoles dans la région euro-méditerranéenne, les régions partenaires du projet AMI suggèrent que soit instauré un programme de soutien aux zones les plus concernées par la concurrence agricole des pays partenaires de Méditerranée. En particulier, un soutien financier dédié au maintien d'activités agricoles dans les zones les plus fragiles, reconnaîtrait la spécificité du secteur des fruits et légumes tout en restant compatible avec l'objectif de cohésion et le pilier développement rural de l'Agenda 2000.

B- Organiser une maîtrise concertée des productions agricoles entre régions européennes et régions du sud du bassin méditerranéen

Parvenir à une maîtrise concertée des productions agricoles entre régions européennes et régions du sud du bassin méditerranéen constitue un enjeu majeur à terme en particulier pour les productions sensibles de la filière fruits et légumes. Mettre en place une coopération structurée entre professionnels des régions européennes ainsi qu'avec le sud du bassin devient donc un enjeu prioritaire. Cette coopération pourrait se concrétiser par la mise en place d'un **forum agricole méditerranéen** qui réunirait l'ensemble des acteurs agricoles méditerranéens ainsi que les

institutions en charge de la recherche pour échanger leurs expériences dans au moins cinq domaines clés :

- la promotion de l'agriculture méditerranéenne,
- l'accès aux marchés et la distribution,
- le développement des interactions entre activités agricoles et industrielles,
- l'encouragement et l'échange en matière de recherche et développement,
- le développement rural.

Les îles présentent dans ce contexte un cas particulier dans la mesure où elles restent largement déficitaires dans leurs échanges et qu'il convient dès lors de développer la coopération entre acteurs pour un approvisionnement régulier et conséquent. Cela implique des actions visant à améliorer la qualification des acteurs économiques et la constitution de réseaux productifs de PME à l'échelle inter-insulaire. La mise en réseau dans l'ensemble des secteurs d'intervention et de compétence des autorités insulaires devrait être systématisée.

C- Valoriser les productions et les systèmes agricoles méditerranéens

Dans le cadre d'une intégration souhaitable des productions agricoles au sein de la zone de libre échange, enjeu fortement lié à l'évolution de la politique agricole commune et du partenariat euro-méditerranéen, il reste une plage d'actions considérable pour aider à la valorisation des productions et des systèmes agricoles méditerranéens, domaine où les régions du sud de l'Europe disposent aujourd'hui d'un réel savoir-faire. Les orientations qui suivent s'inscrivent donc dans une logique de développement rural et d'appui aux structures traditionnelles des pays du sud. Dans la plupart de ces pays se posera en effet de façon aiguë dans les années à venir un problème d'approvisionnement alimentaire lié notamment aux faiblesses structurelles et productives de la plupart des tissus ruraux. Trois axes de travail sont ainsi identifiés pour y concourir :

- Aider à la valorisation de l'agriculture méditerranéenne traditionnelle par l'échange d'expériences entre régions confrontées aux mêmes défis, par la mise en place d'expérimentations communes et la recherche d'une convergence des pratiques de production et des modes de commercialisation des produits ;
- Développer les coopérations en matière de développement rural notamment sur les productions déficitaires tels que les céréales, la viande bovine, les produits laitiers ou les oléo-protéagineux.
- Accompanyer les efforts de promotion de certaines productions agricoles traditionnelles et de l'agriculture biologique par des démarches de qualité, de création de labels et de promotion de la diète méditerranéenne.

D- Aider à la structuration du secteur agricole des pays tiers dans une perspective de zone de libre échange

Malgré leur diversité, les pays du sud de la Méditerranée se trouvent presque tous confrontés à plusieurs facteurs structurels contraignants pour le développement de leur agriculture. Il s'agit notamment :

- d'une forte limitation des ressources naturelles et du nombre d'hectares cultivables,
- d'un manque de ressources en eau, certains pays comme la Tunisie ayant atteint la limite des possibilités de consommation d'eau,
- d'un retard technologique, lié au retard économique, aggravé par les difficultés inhérentes aux cultures pérennes (olivier, arbres fruitiers, palmiers dattiers, vigne, ...),

Cette faiblesse structurelle et productive de la filière agricole du sud de la Méditerranée rend nécessaire une coopération dans ce domaine afin de rééquilibrer la balance alimentaire des pays du sud de la Méditerranée tout en limitant les concurrences qui ne manqueront pas d'apparaître entre les territoires. Trois axes prioritaires de coopération ont été ici dégagés:

Le premier vise à encourager dans les pays du sud, le développement de productions pour lesquelles ils sont déficitaires, en particulier les cultures de céréales et d'oléo-protéagineux ainsi que l'élevage. La coopération visant à transférer le savoir-faire européen dans ce domaine doit être encouragée.

Le second vise à transférer au sud les techniques permettant d'optimiser l'utilisation agricole de la ressource en eau dans les pays partenaires de Méditerranée :

- techniques d'irrigation économes en eau,
- substitution vers des cultures à plus forte valeur ajoutée,
- amélioration variétale,
- pratiques culturales permettant de réduire l'apport hydrique.

Le troisième axe prioritaire vise à aider à la mise en place, à la consolidation et à la professionnalisation des structures agricoles au Sud. Il est, en effet, dans l'intérêt des agriculteurs européens de promouvoir au Sud un modèle agricole similaire au modèle européen basé sur un paysannat et des prix plutôt que de laisser le champ libre à une agriculture de multinationales avec lesquelles il sera plus difficile de négocier une maîtrise concertée des productions méditerranéennes et de mettre en place les nécessaires complémentarités entre agricultures du nord et du sud du bassin méditerranéen.

E. Evoluer vers une politique méditerranéenne de la pêche

Tout comme l'agriculture, la pêche et l'aquaculture dans les régions méditerranéennes présentent de fortes spécificités. Trois grandes caractéristiques, valables globalement pour l'ensemble des rives méditerranéennes, compliquent considérablement toute stratégie intégrée de la pêche méditerranéenne aujourd'hui.

- La première caractéristique est qu'il n'y a généralement pas de zone économique exclusive, c'est-à-dire de zone de pêche réservée en Méditerranée, contrairement aux autres mers et océans. Mais cette règle générale souffre deux exceptions notables :
 - le Maroc, pour prévenir l'épuisement des stocks, notamment des sardines, a créé un zone de pêche exclusive ;

- l'Égypte, qui en a fait de même pour se protéger de la concurrence grecque.

- La seconde caractéristique relève des structures elles-mêmes : le secteur de la pêche en Méditerranée est un secteur artisanal dans lequel évolue une grande majorité de bateaux de faible tonnage, souvent vétustes et opérant à partir de multiples ports.
- La troisième caractéristique concerne le type de régulation à l'œuvre en Méditerranée. Les domaines d'application de la politique commune de la pêche en Méditerranée sont particulièrement réduits : en matière de structures, les décisions structurelles de l'Union ne concernent qu'un nombre réduit d'unités (à cause de la prépondérance de la pêche artisanale dans le bassin) et les actions communautaires relevant de l'organisation des marchés concernent moins de la moitié des espèces capturées en Méditerranée. La pêche en Méditerranée est donc principalement organisée autour d'accords bilatéraux, voire d'arrangements tacites ou coutumiers qui ne facilitent ni la régulation du secteur ni la gestion des conflits territoriaux.

Ces contraintes structurelles sont autant de préalables à une organisation et une régulation euro-méditerranéenne de la pêche dans le bassin.

Les régions partenaires demandent, pour cela, que soient prises en compte les spécificités méditerranéennes dans le cadre de la politique structurelle de l'Union et notamment dans ses relations avec les pays partenaires de Méditerranée. Cette première étape semble être encore aujourd'hui un préalable nécessaire à une conception globale des activités de pêche et d'aquaculture pour l'ensemble de la région méditerranéenne.

Les régions partenaires sont favorables, dans le même temps, à ce que soient prises les mesures permettant une gestion intégrée des ressources étendue à l'ensemble du bassin. Elles sont prêtes, pour cela, à s'investir dans des programmes de contrôle des techniques de pêche et des captures. Ce contrôle passe notamment par la constitution d'une base d'informations complètes sur le secteur en Méditerranée, portant sur l'ensemble des acteurs en présence : membres de l'Union, pays des rives sud mais aussi pays tiers (asiatiques notamment).

II.1.2- Promouvoir les complémentarités industrielles en Méditerranée

Les régions partenaires reconnaissent que l'exploitation des complémentarités possibles entre industries du nord et du sud, basées sur les avantages comparatifs existants entre les deux zones, est certainement l'une des pistes de travail les plus prometteuses dans le cadre de la zone de libre échange. L'évolution récente des tissus productifs autour du bassin confirme cette complémentarité potentielle bien qu'elle ne soit encore que partiellement exploitée. La suppression progressive des barrières douanières et tarifaires créera un effet d'appel méritant d'être mieux encadré et valorisé autour du bassin.

Les axes de coopération retenus sont les suivants:

A- Exploiter les complémentarités industrielles nord/sud

L'espace économique méditerranéen présente des complémentarités évidentes entre les régions nord et sud de la zone qu'il est important de valoriser. Les régions du nord du Bassin sont bien dotées en ressources humaines très qualifiées. Elles sont au cœur d'un réseau de communications reliant l'Afrique du Nord à l'Europe, elles disposent d'un tissu industriel et scientifique dense et hautement performant. De leur côté, les pays du sud offrent une main d'œuvre bon marché, un ensemble d'entreprises ayant vocation à la sous-traitance, des zones franches industrielles et des "points francs", des échanges commerciaux intenses avec l'Europe.

Cette complémentarité des avantages de localisation offerts par les deux rives de la Méditerranée est déjà largement mis en oeuvre dans des industries comme le textile habillement ou la sous-traitance automobile. Correctement mobilisée, cette complémentarité peut être un facteur supplémentaire d'attractivité globale de l'espace méditerranéen aux investissements directs étranger pouvant bénéficier aussi bien au nord qu'au sud du bassin.

B- Diffuser les modèles de croissance industrielle dans l'espace méditerranéen

L'une des spécificités du tissu industriel en Méditerranée est la très forte proportion de petites et moyennes entreprises dans la structure industrielle de la plupart des régions. Dans un contexte de globalisation croissante et d'insertion rapide des économies méditerranéennes dans les échanges mondiaux, cette caractéristique ne constitue pourtant pas, en elle-même, une faiblesse. L'économie née de la libéralisation des échanges et de la montée en puissance des nouvelles technologies ne pénalise pas forcément les structures de petites et moyennes entreprises généralement considérées comme plus flexibles et plus innovantes. L'expérience de nombreux pays et de nombreuses régions montre toutefois que les modèles de développement locaux les plus performants s'appuient sur des dynamiques territoriales fortes dans lesquelles proximité et spécialisation géographique constituent un avantage compétitif réel face aux productions à grande échelle. Ce concept dit de "districts industriels" est une réponse particulièrement bien adaptée pour insérer des petites et moyennes entreprises dans les échanges mondiaux et leur permettre d'être compétitives dans un contexte de mondialisation croissante des économies dont la zone de libre échange n'est qu'une composante.

Les districts industriels rentrent dans la tradition de certaines régions méditerranéennes, en particulier, italiennes. L'expérience de la Toscane est, de ce point de vue l'une des plus significatives et des plus importants en Europe. Elle constitue un modèle de bonne pratique et un modèle de savoir faire pour le développement d'autres régions autour du bassin méditerranéen et sur lequel les régions partenaires du projet ont convenu de coopérer.

C- Aider au renforcement du secteur privé au sud de la Méditerranée

Les PME et la coopération inter-entreprises sont au cœur de la politique euro-méditerranéenne. Le développement du secteur privé et la mise à niveau de l'industrie constituent les priorités du partenariat euro-méditerranéen. Cet objectif mobilise, au demeurant, une part importante du programme MEDA. Plusieurs programmes importants ont été mis en place dans ce domaine et qui ont été décrits plus haut.

La proximité des structures entre rives nord et sud du bassin, la complémentarité des potentiels industriels, les liens existants au niveau des entreprises ou des organisations professionnelles, laissent penser qu'une coopération entre régions méditerranéennes sur ce thème pourrait compléter les mesures déjà prises au niveau européen pour renforcer la base productive des pays partenaires du sud qu'il s'agisse du renforcement des structures de financement aux petites et moyennes entreprises, de l'aide à la création d'entreprise, ou de la coopération dans le domaine de la formation professionnelle.

II.1.3 Mettre en place les conditions d'un tourisme durable à l'échelle du bassin méditerranéen.

Premier secteur économique en Méditerranée, le tourisme est un élément important de la structure économique d'un grand nombre de pays autour du bassin. Par son impact local, il constitue également un levier durable du développement. Le tourisme représente une importante source de financement des pays tiers méditerranéens : en 1998, le tourisme européen rapportait environ 3,2 milliards d'Euros aux pays du Sud, soit presque la totalité du financement MEDA.

Pour autant, le tourisme méditerranéen reste très vulnérable : forte concentration spatiale, forte saisonnalité, faible diversification et vieillissement des produits, forte pression sur les ressources environnementales.

L'importance croissante des grands opérateurs internationaux du tourisme et en particulier des tour opérateurs des grands pays émetteurs sur le marché méditerranéen du tourisme ne fera qu'accroître le risque d'une intensification d'un tourisme de masse axé sur l'héliotropisme et donc une pression déjà forte sur les ressources naturelles

Pour répondre à ces défis, les régions partenaires du projet sont convaincues de la nécessité de conduire des actions fortes de coopération autour des axes suivants:

A- Susciter une coopération entre Etats riverains pour la relance du Tourisme en Méditerranée

L'érosion de la part de la Méditerranée dans le marché mondial du tourisme interpelle au premier chef les Etats européens riverains de la Méditerranée. Même si cette érosion est différemment ressentie selon les pays, elle concerne, par effet de contagion, l'ensemble des régions.

Les régions partenaires souhaitent la constitution d'un groupe de réflexion associant les autorités ministérielles en charge du tourisme dans les quatre pays riverains de la Méditerranée pour faire un diagnostic sur l'évolution du tourisme dans la région et définir des lignes d'action communes permettant de renforcer sa compétitivité et sa capacité d'attraction au regard d'autres grandes destinations touristiques mondiales.

B- Diversifier l'offre touristique

Dans le même temps l'accroissement des flux de personnes recèle de nouvelles potentialités en matière de développement touristique offrant l'opportunité aux territoires méditerranéens de s'engager dans la diversification de leur offre touristique. Cette diversification est également un impératif pour réduire la vulnérabilité du secteur touristique en Méditerranée : lutte contre la saisonnalité, contraintes de développement durable.... L'offre touristique doit donc s'orienter vers les nouveaux produits tels que le tourisme culturel, le tourisme vert, le tourisme d'aventure, les croisières, ... Elle doit aussi permettre la promotion de nouveaux sites touristiques, notamment dans les arrière-pays afin, d'une part, de créer de l'activité économique dans ces zones, et, d'autre part, de désengorger le littoral.

Les régions partenaires souhaitent, par leurs politiques publiques, encourager cette diversification de l'offre par la valorisation des sites, la promotion des produits et par d'autres actions à envisager.

Des projets de routes et d'itinéraires transrégionaux ont déjà vu le jour. Ils favorisent le transfert de connaissance, la relance et la commercialisation d'activités et d'événements. Les itinéraires culturels du Conseil de l'Europe en sont un bon exemple. De nombreux autres programmes mettant en valeur des sites naturels ou culturels peuvent être également envisagés, associant également des régions ou pays du sud ou de l'est du bassin.

C- Améliorer la qualité des prestations touristiques

La demande croissante d'activités ainsi que la nécessaire amélioration de la qualité pour une offre de produits plus haut de gamme impliquent une spécialisation accrue des professionnels du tourisme.

Il s'avère nécessaire de garantir et d'améliorer la qualité de l'offre touristique méditerranéenne. La mise en valeur des ressources humaines dans ce secteur en est donc un aspect fondamental. Cela passe par une plus grande technicité des acteurs par le biais de la formation, du recyclage, de l'échange d'expérience, de l'homologation des diplômes, l'accréditation des compétences ainsi que par l'encouragement de l'échange de capital humain. Les régions du Nord disposent déjà d'établissements nationaux d'enseignement de formation initiale. La formation professionnelle continue est moins largement dotée. Enfin et surtout, les formations actuelles purement nationales voir régionales n'encouragent pas à la mobilité des hommes et des compétences.

Ceci conduit les régions partenaires à proposer un projet de mise en place de formations touristiques multi-sites faisant appel aux nouvelles technologies et aux nouvelles méthodes d'enseignement à distance et permettant la mise en place d'enseignements professionnels spécialisés. Les pays du sud sont également demandeurs de coopération, d'une part en matière de formation universitaire de haut niveau et d'autre part en matière de formation plus spécialisées : valorisation touristique du patrimoine, croisières, tourisme écologique.

D- Valoriser les atouts environnementaux et culturels dans une perspective de développement touristique durable

La diversité du patrimoine naturel méditerranéen représente un atout majeur pour les régions qui composent cet espace ; on peut même parler d'opportunités de développement pour ces zones. L'accroissement prévisible des échanges au sein du bassin méditerranéen et les dynamiques économiques qui en résulteront constitueront, cependant, une pression supplémentaire sur le patrimoine naturel et culturel en raison notamment de l'accroissement prévisible des conflits d'usage.

Développer le tourisme durable est donc un enjeu majeur pour l'ensemble des territoires méditerranéens. Urbanisation, pollution et dégradations sont autant de sources d'impact négatifs pour le développement du tourisme. Il y a donc lieu de multiplier des actions concertées dans les domaines de l'aménagement du littoral, de la sensibilisation des professionnels et des usagers, de la réduction des sources d'impact et de la coordination des stratégies touristiques autour du bassin. Cette valorisation peut prendre diverses formes : aménagement des sites naturels, labels, chartes, promotion touristique, sensibilisation du public,...

E- Développer l'impact du tourisme sur les économies locales

L'impact direct et indirect du tourisme sur l'économie des pays méditerranéens reste, on l'a dit, très important. Or, jusqu'à présent, le développement des activités liées au tourisme ne relève pas réellement de véritables stratégies de filières. Il en résulte que les effets directs et indirects du tourisme sur d'autres secteurs, principalement l'agriculture, l'artisanat et l'industrie, sont très inégaux et souvent insuffisants. Le développement et la diffusion de véritables filières tourisme en Méditerranée est donc une priorité. Cette question ne touche pas seulement les régions du nord du bassin mais également les pays du sud, qui sont, dans l'ensemble, confrontés au même problème. Une coopération sur ce thème est donc envisagée portant, en particulier, sur le rôle des activités touristiques comme moteur d'activité des petites entreprises et de l'artisanat local dans les différentes régions du bassin méditerranéen.

II.2- Lutter contre la fragmentation par des stratégies territoriales communes

Le bassin méditerranéen reste un espace fragmenté par l'histoire. Il est avant tout un espace historique et civilisationnel plutôt qu'un espace de cohérence économique. A la convergence de trois continents, le bassin méditerranéen constitue une interface privilégiée entre l'Europe, sa rive nord, l'Afrique, sa rive sud, et l'Asie, sa rive orientale. En ce sens, la Méditerranée n'est pas un espace en creux, un obstacle ou une barrière ou une solution de continuité mais bien un vecteur d'échanges, un espace d'activités économiques, un lieu de culture et un objet de coopérations multinationales.

Dans le même temps, les territoires constituent une des richesses les plus affirmées de l'espace méditerranéen en même temps qu'une des plus menacée compte tenu des conditions naturelles qui prévalent dans cette zone. L'approche suivie par les régions privilégie donc les bases mêmes du fonctionnement de leur territoire à savoir la prise en compte des facteurs naturels - au premier rang desquels l'eau - afin de se doter des moyens de coordonner leurs stratégies en la matière.

Les régions partenaires se sont accordées, sur ce thème, sur trois domaines d'action prioritaires: la réduction des coûts de transport, la mise en place des stratégies environnementales intégrées et le développement des capacités de gouvernance locale en Méditerranée.

II.2.1 Réduire les coûts de transport en Méditerranée

L'espace méditerranéen apparaît comme très fractionné du point de vue des flux de transports ; les liens de proximité se développent difficilement et à un coût très élevé, sachant que la logique dominante est celle des relations Nord-Sud. Cette tendance devrait être amplifiée par la mise en place de la zone de libre échange et dans tous les cas ne la facilitera guère. Si la situation perdure, l'intégration régionale en Méditerranée se fera rapidement mais de manière déséquilibrée au point de vue spatial.

De ce constat, les régions partenaires du projet identifient deux groupes de mesures prioritaires :

A- L'approfondissement de la concertation inter-gouvernementale sur les réseaux de transport en Méditerranée

La modification récente du contexte maritime en Méditerranée consacre les grands ports " hub " comme escales dans les services " tour du monde " des porte-conteneurs. Ceci constitue une chance de revitalisation des ports moyens et de développement de liaisons transversales débarrassées de la contrainte de relief qui rend difficile le transport terrestre en Méditerranée. Pour que ces hubs se transforment en têtes de réseau au bénéfice du développement régional, des conditions institutionnelles doivent être réunies, relevant à la fois des politiques de transport communautaires et de la mobilisation des Ministres des Transports du bassin initiée dans le cadre du processus de Barcelone : révision des RTE-T, mobilisation des budgets MEDA et d'autres institutions internationales.

Parallèlement, il conviendrait d'encourager la concertation entre les acteurs du transport, afin de diversifier et d'améliorer les services et de minimiser l'appel aux fonds publics par nature limités. Le véritable enjeu est probablement de bâtir ce cadre de concertation dans un contexte de forte hétérogénéité des systèmes, bien supérieure à celle que l'on rencontre à l'intérieur de l'UE .

S'agissant de la politique commune des transports interne à l'UE, il convient que la révision prochaine des réseaux trans-européens de transport intègre bien les connexions avec la future zone de libre échange et identifie les ports et plates-formes intermodales qui jouent un rôle dans ce cadre. Il est également primordial que la conférence des Ministres des transports des Pays méditerranéens, constituée dans le cadre du processus de Barcelone , joue un rôle stratégique, y compris dans la définition des priorités en matières d'infrastructures, sur la base des principes pertinents adoptés par les Ministres à Lisbonne les 23 et 24 janvier 1997 , parmi lesquels :

- développer un réseau multimodal reflétant les flux réels et anticipés de passagers et de marchandises,
- se concentrer sur l'identification de goulots d'étranglement et obstacles à une bonne circulation des flux,
- conserver un équilibre entre les modes et en particulier promouvoir le cabotage maritime,

- favoriser le partenariat public- privé,
- soutien à quelques opérations majeures au sud de la Méditerranée telle que la trans-maghrebine.

Concernant le cas particulier des îles, particulièrement présentes en Méditerranée, il conviendrait également d'élargir le principe de continuité territoriale à l'ensemble du bassin afin de permettre leur réelle intégration dans la zone de libre échange. Les surcoûts liés aux transports en Méditerranée sont en effet encore plus prégnants dans le contexte de l'insularité. Simultanément, il convient de réfléchir à une diversification des liaisons qui concernent les îles, aujourd'hui trop souvent reliées à une ou deux destinations, afin d'améliorer leur intégration aux systèmes de transport et d'échanges méditerranéens, aussi bien entre elles qu'entre les deux rives.

B- Poursuivre au niveau régional la concertation entre acteurs de la chaîne logistique

Des réseaux se renforcent ou se créent en Méditerranée, qui rassemblent souvent des acteurs des transports et de la logistique ou des financeurs d'investissements : Régions, Villes, Chambres de Commerce et d'Industrie, Ports... La mise en œuvre des programmes opérationnels Interreg 3B pour la période 2000/2006 offre une opportunité de développer des forums spécifiques sur les questions de transport, associant des acteurs publics et privés des deux rives. L'intérêt de tels rapprochements est triple :

- réfléchir au lancement de nouveaux services : feedering, roll on/roll off, lignes de transport combiné,
- organiser des actions de lobbying ciblées auprès de l'Union Européenne, des Etats et des propriétaires et gestionnaires d'infrastructures comme les grandes sociétés ferroviaires nationales, à l'image des actions du réseau Intermed (ports de Gênes, Barcelone, et Marseille)
- permettre des échanges de savoir-faire sur la logistique entre opérateurs de niveau d'excellence différents, y compris sur des technologies de circulation de l'information

II.2.2-Promouvoir des stratégies environnementales intégrées

Les travaux menés dans le cadre du projet ont mis en évidence les enjeux environnementaux liés à la mise en place d'une zone de libre échange en Méditerranée:

- accroissement des pollutions et nuisances occasionnées par l'augmentation des échanges et des flux de transport;
- conséquences néfastes d'un accroissement des flux touristiques,
- pression accrue au sud sur les rares ressources en eau,
- nuisances occasionnées par le développement, au sud, de modes de consommation plus agressifs sur l'environnement et liés à l'élévation du niveau de vie.

Les régions partenaires sont conscientes de ce que l'essentiel des enjeux environnementaux consécutifs à la mise en place d'une zone de libre échange sont liés aux relations entre commerce et environnement lesquelles doivent être appréhendées prioritairement dans le cadre de l'OMC. Il n'en demeure pas moins que l'accroissement des échanges dans une aire géographique devenue économiquement homogène accroît les risques environnementaux et que face à la mutualisation des risques il convient d'évoluer vers des stratégies environnementales plus intégrées pour répondre à

l'accroissement des risques environnementaux liés à la mise en place d'une zone de libre échange en Méditerranée.

Les compétences régionales en matière d'environnement permettent aux régions de contribuer voire d'initier les stratégies de coopération qui leur sont nécessaires afin de mettre en place les bases d'un développement durable. Cette coopération, fortement sollicitée par les régions, est une condition nécessaire pour appréhender l'environnement de manière intégrée et non plus sectorielle. Les régions partenaires ont souhaité l'orienter autour de trois axes majeurs.

A- Intégrer l'environnement comme une composante essentielle du partenariat euro-méditerranéen

Bien que la Déclaration de Barcelone soutienne le développement durable et le respect de l'environnement, les clauses environnementales ne sont que très peu inscrites dans les accords d'associations et dans les programmes sectoriels régionaux qui concernent les transports, l'énergie, l'eau et l'agriculture. Le programme expérimental " SMAP " a montré la pertinence du thème mais était d'une ambition trop modeste au regard des enjeux.

Les régions partenaires souhaitent, pour cette raison, la mise en place d'un volet MEDA-Environnement intégré au volet économique du partenariat. Ce volet devra avoir pour objectif de lier l'aide prévue dans le cadre du partenariat au respect des normes environnementales. Il conviendra également de lancer des programmes lourds de coopération sur des sujets intéressants à la fois des régions nord et sud du bassin (eau et protection maritime notamment), le programme SMAP actuel ne répondant pas aujourd'hui de manière satisfaisante à cette exigence.

Les régions partenaires souhaitent également la création d'un programme méditerranéen au sein de l'Agence Européenne pour l'Environnement afin que soient mieux prises en compte les spécificités environnementales méditerranéennes dans les politiques européennes.

B- Mutualiser les moyens d'intervention, d'investigation et d'alerte pour répondre à la mutualisation de fait des risques.

Face à des problèmes environnementaux similaires, il importe que les régions du Sud de l'Europe unissent leurs efforts et mettent en commun leurs moyens d'actions. Cette mutualisation des moyens d'investigation et d'intervention est une condition indispensable à la mise en œuvre d'une politique environnementale méditerranéenne. Il s'agit donc d'adapter, de compléter et d'utiliser des méthodes et techniques communes en matière d'observation, d'analyse et d'action. Cela peut être le cas pour des systèmes d'informations géographiques, mais aussi, plus directement, des moyens de lutte contre la pollution, les incendies, les catastrophes naturelles,

Les régions partenaires appellent, en particulier, à la mise en place d'un organe transnational de protection et de sécurité maritime qui travaillerait plus particulièrement sur les restrictions en matière d'abandon des déchets en mer (réglementation, contrôles, systèmes de sanctions plus appropriés, ...), sur la mise en place de normes plus strictes en matière de certification des navires, ainsi que sur le suivi de la qualité du milieu marin.

C- Promouvoir une approche intégrée des stratégies et des politiques régionales

Les régions partenaires souhaitent disposer des outils leur permettant de coordonner les politiques et stratégies régionales entreprises pour la sauvegarde de l'environnement.

L'échange et la capitalisation des expériences méditerranéennes est, en effet, un des moyens de traduire la volonté de considérer l'environnement de façon intégrée et non pas exclusivement sectorielle. Plusieurs thèmes de coopération ont été retenus dans ce cadre :

- Le développement et la gestion d'un réseau de zones protégées terrestres et maritimes.
- La mise en place d'un observatoire de la forêt méditerranéenne
- La mise en place de systèmes d'information unifiés sur l'environnement en Méditerranée.

II.2.3-Développer les capacités de gouvernance locale en Méditerranée.

Les objectifs de développement des régions qui bordent la Méditerranée ne pourront être atteints que par une participation active des différents échelons territoriaux et leur reconnaissance comme des acteurs à part entière à la fois économiques et sociaux du développement.

L'expérience des dernières années montre que la diversité des formes d'organisation administrative et politique autour du bassin n'est pas un obstacle à la coopération. Quel que soit l'environnement institutionnel dans lequel ils évoluent, les niveaux régionaux et locaux se trouvent, en effet, confrontés à des problèmes similaires et de plus en plus complexes dans les secteurs les plus divers : aménagement du territoire, développement économique, développement local, environnement, santé ou système de transports.

Par ailleurs, au nord comme au sud, cette coopération passe très souvent par des acteurs régionaux ou infra-régionaux dont les missions ne dépendent pas du processus de décentralisation ou de déconcentration de l'Etat.

La coopération entre acteurs locaux du développement peut, pour cette raison, devenir un des moteurs du partenariat euro-méditerranéen car basée sur des proximités culturelles et géographiques et sur le partage de nombreuses problématiques de développement et de gestion des territoires.

Trois axes de coopération ont été ici retenus:

A- Développer les capacités de gouvernance locale en Méditerranée.

Une des légitimités fortes de la coopération interrégionale est l'échange d'expérience et le transfert de savoir-faire entre collectivités ou autorités en charge des territoires afin de leur permettre d'assumer plus efficacement leur rôle. De nombreux projets de ce type sont déjà en cours sur un plan bilatéral entre régions du Nord et du Sud, basés notamment sur les similitudes de problématiques rencontrées au sein du bassin méditerranéen (en matière de développement local et régional notamment).

L'apport d'une coopération interrégionale, c'est-à-dire associant plusieurs collectivités du Nord et du Sud, peut être double :

- associant plusieurs régions du Nord, la coopération pourrait mieux rendre compte des expériences et des pratiques différentes en matière de compétences et de gestion des collectivités territoriales.
- la mutualisation des ressources entre plusieurs régions devrait également permettre d'atteindre une masse critique de connaissance et de réflexion suffisante pour couvrir la diversité institutionnelle et les évolutions en cours en matière de décentralisation au Nord comme au Sud du Bassin.

B- Assurer la formation des cadres territoriaux.

La formation des cadres territoriaux est une des conditions à la professionnalisation et à l'amélioration des capacités d'intervention des collectivités locales. Les régions partenaires souhaitent, pour cette raison, la mise en place d'un réseau de formation interrégional pour les cadres territoriaux.

Ce réseau, constitué d'instituts de formation spécialisée ou de centres universitaires, pourrait mettre en place un pool pédagogique sur des formations spécialisées touchant le management territorial. Il serait également envisagé de mettre en place un corps professoral tournant afin de disséminer les savoir faire et les expériences développées dans les pays riverains du bassin méditerranéen, et cela aussi bien dans le sens nord-sud que sud-nord.

C- Mettre en place des plates-formes interrégionales de coopération décentralisée

Une réponse efficace aux deux premiers enjeux doit également passer par **un renforcement des échanges entre régions européennes sur la coopération**. Les nouvelles technologies de l'information et de la communication constituent, par leur capacité à rapprocher les acteurs publics et privés autour du bassin, un moyen privilégié pour lutter contre la fragmentation du Bassin méditerranéen. Le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication constitue une opportunité de rapprochement des territoires, des hommes et des compétences des deux rives.

Les régions partenaires souhaitent, dans cette perspective, accroître l'efficacité de l'action régionale et locale et répondre au besoin d'approches multilatérales en mettant en place une plate forme interrégionale de coopération décentralisée. Chaque région conduit, en effet, des actions en cohérence avec sa stratégie internationale tenant compte des liens historiques qu'elles peuvent avoir avec telle ou telle région du Sud, de son positionnement géographique en Méditerranée ou de la nature et de la qualité des opérateurs sur lesquels elle peut s'appuyer. Pour toutes ces raisons, les exemples de coopérations multilatérales entre collectivités du Sud de l'Europe avec des collectivités des pays tiers sont très rares.

La création d'une plate-forme interrégionale de coopération décentralisée offrirait un espace de concertation et d'échange d'information ancré à chaque territoire. Cet espace serait le lieu de réflexion sur les orientations régionales de la politique de coopération, de concertation public/privé et d'appui à la réalisation d'actions communes de coopération (aide au montage de dossiers, à la recherche de financement, ...).

II.3- Favoriser l'intégration régionale en rapprochant les cultures et les hommes

Les régions partenaires sont convaincues que la réussite de tout processus d'intégration régionale passe non seulement par un accroissement du dialogue entre acteurs économiques mais également entre sociétés. Il reste à ce titre beaucoup à faire au sein du partenariat euro-méditerranéen d'autant que ce volet de la coopération n'a été que peu encouragé depuis la déclaration de Barcelone.

Pour y contribuer les régions partenaires ont définis une stratégie commune autour des axes suivants : soutenir le développement de société civile dans le bassin méditerranéen, valoriser en commun les spécificités culturelles, sociales et économiques du Bassin et mettre les nouvelles technologies de la communication au service de la mise en réseau des acteurs de la société civile.

II-3-1-Soutenir le développement de la société civile en Méditerranée

Le développement de la société civile passe essentiellement, au nord comme au sud du Bassin, par l'action des organisations non gouvernementales en raison de la dimension humaine de leur action mais aussi de leur contribution au développement. économique. Or on assiste depuis quelques années à un fort développement du secteur associatif dans les pays du sud. Conséquence du retrait progressif de l'Etat de nombreux domaines, de la montée du processus démocratique, la société civile joue un rôle croissant dans la plupart des pays concernés. Les collectivités régionales peuvent à ce titre intervenir à deux niveaux pour encourager leurs actions et les coopérations entre les sociétés civiles des deux rives. :

- L'Union Européenne doit réaffirmer sa volonté que le partenariat dépasse le strict cadre économique ou commercial et se donner des moyens financiers supplémentaires pour soutenir la coopération entre les mondes associatifs du nord et du sud . Elle pourrait, pour cela, s'appuyer sur les régions du sud de l'Europe qui disposent d'opérateurs qualifiés qui connaissent bien les problèmes du monde associatif dans les pays du sud du bassin avec lequel elles ont déjà tissé de nombreux liens. Deux axes de travail prioritaires ont été ici retenus par les partenaires: d'une part l'encouragement et l'assistance à la création de réseaux rapprochant des membres de la société civile des deux rives et d'autre part la professionnalisation des actions par la mise en place de formations spécialisées pour les cadres associatifs.
- Le développement des coopérations impliquant les jeunes constitue un pari important pour l'avenir. Leurs organisations sont une part réelle des secteurs culturel, politique, économique et social. Elles sont également un acteur peu exploité du processus de paix, de réconciliation et de la lutte contre toutes formes de préjugés. Cette coopération décentralisée de la jeunesse doit être envisagée dans les deux sens : Nord/Sud et Sud/Nord. Elle passe par l'organisation d'échanges durables au niveau des institutions éducatives et culturelles mais aussi au niveau des individus. Il est donc nécessaire de mettre en place des conditions favorables afin d'impliquer les jeunes dans des actions concrètes de développement, de faciliter leur circulation, d'encourager un sentiment d'appartenance à une identité méditerranéenne commune, sans pour autant nier leurs spécificités et enfin de créer des réseaux et leurs conditions d'échanges. C'est ainsi qu' a été envisagé la mise en

place d'un corps de "volontaires de la coopération" composé de jeunes issus de différentes régions et affectés à des actions de développement dans les pays du sud.

II-3-2-Valoriser les spécificités culturelles, sociales et économiques du Bassin Méditerranéen

La valorisation des spécificités culturelles, sociales et économiques du Bassin Méditerranéen repose sur une exploitation partagée des possibilités offertes par les nouvelles technologies de l'information et de la communication pour préserver et surtout valoriser un certain nombre de spécificités sociales et culturelles communes à l'ensemble du Bassin méditerranéen et contrecarrer le risque d'uniformisation que font peser ces technologies, dans un contexte de mondialisation, sur les valeurs et les modes de vie. Deux axes de coopération retenus par les régions partenaires répondent à cet objectif :

- la valorisation du patrimoine méditerranéen par les techniques de numérisation. Il ne s'agit pas ici pour les régions et pays qui bordent la Méditerranée, de se renfermer sur leur patrimoine et leurs valeurs mais d'exister dans un système qui tend à les dissoudre dans une offre planétaire, et d'exister pour exporter. Ces technologies permettent, en effet, par le biais de l'informatisation, de la numérisation et de la diffusion Internet, de constituer et de donner accès à des bases de données sur le patrimoine méditerranéen : bibliothèques, architecture, agenda culturel, créations artistiques. L'entretien du patrimoine et sa numérisation représentent également d'importants investissements pour les collectivités territoriales. Cette coopération pourrait viser à développer, chez les régions partenaires, une prise de conscience partagée du potentiel et de la valeur, y compris marchande, que représente cette mémoire commune des pays méditerranéens, et la nécessaire prise en compte des contraintes économiques et juridiques pour la valorisation de ce patrimoine. Elle pourrait, ultérieurement, conduire à une gestion commune des droits spécifiques liés à l'exploitation des données numérisées.
- L'appui à la création de contenus méditerranéens répond à l'objectif de soutenir la création, par le biais des nouvelles technologies, dans les domaines du patrimoine, de l'architecture, de l'image, de l'audiovisuel, du multimedia, du cinéma, de l'édition et du journalisme et de contribuer à la protection des productions. Il s'agit également de faciliter l'accès aux nouvelles technologies de certaines catégories de la population et de leur apporter un soutien en terme de formation et de techniques de promotion. Cet axe de coopération devrait susciter des projets de contenus associant des créateurs de différentes régions du pourtour méditerranéen ou d'institutions du domaine culturel.

II-3-3-Mettre les nouvelles technologies de la communication au service de la mise en réseau des acteurs de la société civile

La constitution de réseaux trans-méditerranéens constitue la forme privilégiée de l'action des représentants de la société civile . Ces réseaux sont très variables en termes d'objectif ou de fonctionnement et le foisonnement reste la règle. De fait très peu d'entre eux atteignent le stade de la maturité faute de ressources ni ne sont réellement représentatifs au niveau de l'ensemble du bassin. Les technologies de l'information permettent de démultiplier les actions entreprises en

offrant les moyens d'une communication instantanée entre ses membres et l'accès à une diffusion et une promotion élargies de ses réalisations. Il convient donc de mettre en place des mécanismes permettant la fusion de réseaux existant pour constituer des réseaux trans-méditerranéens réellement représentatifs. Une mise en contact des réseaux pourrait être organisée avec une prime, pour les plus représentatifs d'entre eux à la "fusion" de leur réseau sous forme, par exemple d'une prime à l'équipement ou d'une prime temporaire au fonctionnement.

En outre la mise en réseau des acteurs de la société civile en Méditerranée doit favoriser la mise à niveau, par le partage d'expérience et l'échange des meilleures pratiques, dans l'exploitation des NTIC. Elle peut concerner une grande diversité d'acteurs : ONG bien sûr mais aussi organisations syndicales ou professionnelles, groupements d'intérêt public, établissements d'enseignement. La coopération décentralisée est en effet une coopération de proximité. Elle trouve son efficacité opérationnelle lorsqu'elle est réalisée par des opérateurs de terrain ancrés à une réalité locale, proches des acteurs finaux auxquels s'adresse l'action. Une grande diversité de projets opérationnels peuvent prendre place dans cet axe de coopération.

III. VERS UN PROGRAMME CADRE DE COOPERATION DECENTRALISEE EN MEDITERRANEE

III.1 Une volonté politique de traduire les enjeux du partenariat euroméditerranéen en actions concrètes

Les régions méditerranéennes de l'Union se sont depuis plusieurs années mobilisées politiquement pour œuvrer à la relance d'un programme de coopération décentralisée au sein du bassin méditerranéen. Elles se sont réunies à plusieurs reprises, à Syracuse puis à Marseille, pour proposer aux Etats Membres, aux partenaires du sud et de l'est de la Méditerranée et à la Commission Européenne les modalités d'un nouvel élan pour leur participation pleine et entière au processus de Barcelone. Elles ont accueillies avec satisfaction les résultats du sommet de Stuttgart et du Conseil Européen de Cologne qui appelaient, au premier semestre 1999, à une relance de la participation des autorités régionales et locales à ce processus. Elles continuent de regretter qu'aucune impulsion nouvelle n'ait permis pour l'instant d'avancer dans cette direction, malgré la volonté affichée récemment par la Commission Européenne de renforcer les approches multilatérales au sein du partenariat.

A travers le projet AMI et le programme Interreg IIC, les régions partenaires ont engagées un travail particulièrement innovant et fédérateur, marquant une nouvelle étape dans leur volonté d'apporter leur contribution au rapprochement entre les deux rives. Les enjeux identifiés dans le présent schéma s'inscrivent dans une perspective de long terme. Ils nécessitent une action concertée entre l'Union Européenne, les Etats du partenariat euro-méditerranéen et l'ensemble des acteurs régionaux et locaux, institutionnels ou opérateurs.

III.2 Le niveau régional acteur et animateur de la coopération décentralisée

En incluant les collectivités régionales et locales dans le troisième volet des accords de Barcelone, le partenariat euro-méditerranéen a quelque part sous-estimé la contribution que celles-ci peuvent apporter à la mise en œuvre progressive d'une zone de libre échange et de leur possible participation dans le champs d'interventions plus large du partenariat lancé par l'Europe avec les pays du sud de la Méditerranée. Ce constat est bien sur renforcé par le fait qu'aucun programme ne leur a été finalement destiné.

Dans le respect du partage institutionnel des compétences, les acteurs régionaux et locaux sont aujourd'hui des acteurs pleins et entiers tant dans les domaines culturels et humains que dans l'animation des tissus économiques et sociaux. Ils disposent également d'une plus grande marge de manœuvre dans des contextes politiques souvent difficiles et peuvent s'appuyer sur une forte proximité avec les acteurs de terrain et les citoyens. Leur contribution au renforcement des pratiques démocratiques et à un redéploiement de l'action publique visant à mobiliser l'ensemble des acteurs sociaux doit de plus aller de pair avec la libéralisation des échanges économiques.

Ce constat est d'autant plus vrai dans le sud de l'Europe où les collectivités régionales disposent globalement d'un fort degré de compétence, d'une réelle capacité financière d'intervention mais également d'une forte implication dans les relations avec la rive sud car basée sur des proximités culturelles et géographiques et sur le partage de nombreuses problématiques de développement et de gestion des territoires (environnement, nature des tissus productifs, productions agricoles, ...).

Ainsi, progressivement et selon des modalités diverses tenant compte des spécificités des différents pays concernés, les collectivités territoriales et les pouvoirs locaux seront amenés à jouer un véritable rôle de chef d'orchestre des projets locaux et régionaux de développement. C'est cette réalité que le partenariat euro-méditerranéen doit prendre pleinement en compte dans la redéfinition de la coopération qu'accompagne la relance du programme MEDA, sur la base des premières expériences engagées par certaines collectivités territoriales des deux rives depuis une décennie.

III.3 Adapter les politiques et les outils du partenariat aux enjeux de la Zone de Libre Echange

Les enjeux identifiés dans le cadre du présent schéma offrent une contribution à la définition d'une politique en faveur de la coopération des autorités régionales et locales dans le bassin méditerranéen. En dehors de la nécessaire adaptation des politiques européennes aux enjeux de la zone de libre échange, qui relève plus directement des Etats, la contribution des régions peut s'opérer à travers cinq formes d'intervention :

- La formation,
- L'organisation des acteurs économiques ,
- La mise en réseaux,
- L'institution building
- L'échange des meilleures pratiques.

Celles-ci s'inscrivent au sein des compétences déléguées aux acteurs infra-étatiques dans les domaines du développement économique, du développement rural, des politiques touristiques, de l'environnement, de la formation, de la culture, des nouvelles technologies, des transports, de l'animation des tissus associatifs et plus globalement de la gestion de démarches territoriales intégrées. La nature des orientations proposées répond donc à la fois :

- à l'accompagnement des dynamiques créées par la mise en place d'une zone de libre échange et au besoin de renforcement des capacités locales et régionales de gestion des problèmes territoriaux dans les Etats des rives et sud et est, contribuant notamment à la modernisation des administrations locales et à l'accroissement de leur savoir faire. Ce double objectif appartient pleinement aux enjeux du partenariat euro-méditerranéen et de son instrument financier MEDA II 2000-2006 ;
- au développement de la coopération interrégionale et transfrontalière thématique en Méditerranée dans la perspective de la création d'une zone de libre échange et de la prise en compte de ses impacts territoriaux dans les rives sud et est et dans l'organisation des interfaces nord-nord, nord-sud et sud-sud. Ces objectifs entrent pleinement dans ceux du

programme Interreg III 2000-2006 et de l'enjeu d'aménagement des territoires du sud de l'Europe.

- Parmi ces territoires, les îles de la Méditerranée constituées en réseau depuis Mai 1995 (Imedoc: Baléares, Corse, Sardaigne, Sicile) ont un rôle spécifique d'interface à jouer. Leurs caractéristiques géographiques particulières de "passerelles entre les deux rives", les flux migratoires qu'elles connaissent ainsi qu'un accroissement prévisible de la concurrence justifient la prise en compte de leurs particularismes

Il existe donc une opportunité évidente pour harmoniser l'action de ces deux instruments financiers pour traduire en termes opérationnels les nombreux projets initiés par la démarche AMI. Les autorités régionales du programme rééditent à ce titre leur demande pour la mise en œuvre d'un programme cadre pour la coopération décentralisée en Méditerranée sur la période 2000-2006. Ce programme cadre doit répondre au triple besoin :

- d'une définition des principaux objectifs de la coopération décentralisée dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen, prenant en compte les attentes les plus immédiates des partenaires des rives sud et est et intégrant de manière globale les principales problématiques du bassin méditerranéen,
- d'une association étroite des différents partenaires selon des modalités de gestion, d'instruction, de mise en œuvre et d'évaluation claires et efficaces,
- d'une utilisation optimale des réelles compétences des collectivités régionales et locales européennes au service de ce partenariat, évitant ainsi les doubles emplois ou l'existence de réseaux d'échanges d'expérience à faible valeur ajoutée.

Le présent schéma et les dossiers thématiques annexés pourraient servir de base de travail entre les autorités régionales, les Etats et la Commission Européenne en vue de la rédaction d'un document unique de programmation associant les deux instruments communautaires et intégré au prochain programme opérationnel Interreg IIIb.

<p style="text-align: center;">BIBLIOGRAPHIE Etudes et analyses des régions partenaires du projet</p>

THÈME : AGRICULTURE

- ❑ *"Stratégie de la région PACA en matière d'agriculture", PACA*
- ❑ *"Consideraciones sobre los acuerdos de asociacion euro-mediterraneos", Andalousie*
- ❑ *"Agricoltura", Calabre*
- ❑ *"La zona di libero scambio euromediterraneo : condizionamenti e prospettive per il settore agricolo", Calabre*
- ❑ *"Incidenza della creazione di zona di libero scambio euromediterraneo", Sardaigne*

THÈME : PECHE

- ❑ *"Stratégie de la région PACA en matière de pêche", PACA*
- ❑ *"El sistema pesquero euro-mediterraneo : Andalucia", Andalousie*
- ❑ *"Linee generali d'intervento nel settore della pesca e dell'acquacoltura", Sardaigne*

THÈME : ENVIRONNEMENT

- ❑ *"Stratégie de la région PACA en matière d'Environnement", PACA*
- ❑ *"Ambiente", Calabre*

THÈME : TRANSPORTS

- ❑ *"El papel de los transportes en la zona de libre cambio : la politica de transportes en Andalucia", Andalousie*
- ❑ *"Transportes", Calabre*

THÈME : LES ILES

- ❑ *"Effets de la zone de libre-échange sur les économies insulaires", Corse*
- ❑ *"Le prix du transport de marchandises intracommunautaire", Corse*
- ❑ *"Document d'orientation stratégique", Corse*

THÈME : TOURISME

- ❑ *"Turismo", Calabre*
- ❑ *"Economia del turismo, cultura e patrimonio", Latium*
- ❑ *"Turismo e cultura", Latium*
- ❑ *"El turismo en Melilla : fortalezas y oportunidades, estrategias", Melilla*
- ❑ *"L'economia del turismo nel Mediterraneo", Toscane*

THÈME : INDUSTRIES

- ❑ *"Rethinking mature industries and new emergent realities : new proceses of cluster development in Southern Spain", Andalousie*
- ❑ *"Interdependenza industrial en el Mediterraneo : amenazas y oportunidades", Andalousie*
- ❑ *"Industria, artigianato, commercio e servizi", Calabre*
- ❑ *"Diagnostico de la situacion : amenazas y oportunidades", Melilla*
- ❑ *"Diagnostico de la situacion : objetivos y estrategias", Melilla*
- ❑ *"Consideraciones sobre la instauracion de una zona de libre intercambio euromediterraneo de productos industriales", Melilla*
- ❑ *"Sistemi economici locali e cluster di imprese", Toscane*

THÈME : SOCIÉTÉ CIVILE ET COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

- ❑ *"La cooperacion de la junta de Andalucia con el Reino de Marrueco", Andalousie*
- ❑ *"Les grands axes de la stratégie de coopération décentralisée de la région PACA à l'horizon 2000-2006", PACA*
- ❑ *"La coopération euro-méditerranéenne en Rhône-Alpes", Rhône- Alpes*
- ❑ *"Mediterraneo", Toscane*

THÈME : LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION EURO-MÉDITERRANÉENNE

- ❑ *"Telecomunicazione", Calabre*
- ❑ *"Stratégie et projets dans le domaine des nouvelles technologies de l'information en PACA", PACA*
- ❑ *"Rete regionale dell'alta tecnologia : programmi e progetti", Toscane*

ÉTUDES RÉALISÉES PAR L'INSTITUT DE LA MÉDITERRANÉE

- *"MEDA et le fonctionnement du partenariat euro-méditerranéen"*
- *"Une mesure de la concurrence et de la complémentarité entre les régions de l'Union Européenne et les pays partenaires Méditerranéens"*
- *"La Méditerranée aux portes de l'An 2000"*
- *"Le partenariat euro-méditerranéen : analyses et propositions du Forum Euro-Méditerranéen des Instituts Economiques", Premier Rapport FEMISE*
- *" Le partenariat euro-méditerranéen : analyses et propositions du Forum Euro-Méditerranéen des Instituts Economiques", Deuxième Rapport FEMISE*
- *"Rapport Général sur la Méditerranée 2000"*

ÉTUDES RÉALISÉES PAR LA CRPM

- *"La coopération décentralisée et le rôle des régions dans le partenariat euro-méditerranéen"*
- *"Pour un programme cadre de coopération au niveau régional et local du Bassin méditerranéen"*